Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 23/01/2025 à 17h10
Réference de l'AR : 010-211000310-20250123-2025_014-AI

VILLE
DE BAR-SUR-AUBE

ARRETE N°2025_014

AUTORISANT LA RÉOUVERTURE DE CHAMBRES D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC HÔTEL DE LA POMME D'OR – 79 Faubourg de Belfort 5ème catégorie de type O avec activité de type N

Le Maire de Bar-sur-Aube,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la construction et de l'habitation,
Vu le décret modifié n° 95-260 du 08 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R 111 19-1 du code de la construction et de l'habitation ;
Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et vu l'arrêté modifié du 22 juin 1990 portant sur les ERP de type N et O,
Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-SIDPC-2020344-0001 du 9 décembre 2020 portant modification de la composition de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;
Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-SIDPC-2020356-0001 du 21 décembre 2020 portant modification du fonctionnement de la Sous-Commission Départementale pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur (sous-commission ERP-IGH) ;
Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-SIDPC-2020356-0003 du 21 décembre 2020 portant modification de la composition de la Sous-Commission Départementale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées ;
Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-SIDPC-2020356-0004 du 21 décembre 2020 relatif à la composition de la sous-commission départementale pour la sécurité publique ;
Vu l'avis défavorable de la sous-commission départementale d'accessibilité du 10 janvier 2025 ;
Vu l'avis favorable du groupe de visite départemental d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur du 23 décembre 2024 et le rapport du groupe de visite présenté en séance le 7 janvier 2025 concernant la réception des travaux de l'escalier encloisonné et à l'ouverture au public des chambres familiales du 2ème étage.
Vu la demande de réouverture au public des cinq chambres du 2ème étages totalisant 16 couchages, présentée par l'exploitant suite à l'arrêté de fermeture n° 2023-325 du 4 décembre 2023 en raison d'un incendie.

Arrête

Article 1 : L'Hôtel de la Pomme d'Or, de 5ème catégorie de type O avec activité de type N sis 79 Faubourg de Belfort à Bar-sur-Aube est autorisé à poursuivre son activité.
Le niveau de sécurité constaté le jour de la visite et dans des conditions normales d'exploitation, s'avère suffisant.
L'exploitant doit compléter le balisage de sécurité avec de BAEH et assurer en permanence un balisage correct pour guider le public vers la sortie, notamment le cheminement dans le garage, la mise en place de BAPI peut améliorer l'éclairage vers la porte de garage dont l'ouverture devra être réalisée facilement et rapidement.
Toutefois, pour améliorer ce niveau, l'exploitant est tenu de respecter les prescriptions énoncées dans le rapport de visite du 7 janvier 2025.

Afin de régulariser la situation, un dossier de demande d'AT portant sur l'ensemble des travaux déjà réalisés, en cours et envisagés devra être déposé dans les 2 mois.

Article 2 : Le présent arrêté est notifié à l'exploitant. Une ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Monsieur le Représentant de la Direction Départementale des Territoires.

Fait à Bar-sur-Aube, le 23 janvier 2025
Le Maire,

MAIRIE DE BAR-SUR-AUBE (AUBE)

Philippe BORDE